Image not found or type unknown

Obligation d'assister à l'arbre de Noël

Par **bertinemilie**, le **20/11/2016** à **14:41**

Bonjour, dans notre entreprise on nous oblige à aller à l'arbre de Noël pour avoir notre cadeau jusque là je trouve ça normal sauf que pour la 2em année consécutive l'arbre de Noël ce fera beaucoup plus loin du lieu de travail j'ai déjà 25 kms pour me rendre sur mon lieu de travail et là ça m'en rajoute encore 10 kms en précisant que ce jour là je travail cela me fera faire 120 kms dans cette journée ont-ils le droit de m'obliger à venir pour obtenir mon cadeau?

Par **P.M.**, le **20/11/2016** à **16:17**

Bonjour,
Il faudrait savoir par qui est organisé l'arbre de Noël si c'est par l'employeur ou le Comité d'Entreprise mais ça risque de ne pas changer grand chose car ce n'est pas une obligation formelle si l'on ne veut pas de cadeau...

Par **bertinemilie**, le **20/11/2016** à **18:42**

Bonjour, c'est organisé par le CE mais c'est le patron qui a insisté pour le lieu. Après c'est sur que si l'on ne veut pas de cadeaux on n'y va pas mais en revanche moi je ne compte pas m'assoir dessus et je trouve que c'est de l'abus de nous obliger à y aller pour l'avoir d'autant plus que l'on travail ce jour là.

Par **P.M.**, le **20/11/2016** à **18:46**

Si vous avez un texte et/ou une Jurisprudence concernant ce prétendu abus, ce serait intéressant d'en faire part car personnellement, je n'en ai pas trouvé...

Par **bertinemilie**, le **20/11/2016** à **18:57**

Si c'était sur le lieu de travail je ne trouverais pas ça abuser mais la a 10 km plus loin alors que j'habite déjà assez loin et qu'en plus ils me font travailler ce jour là ça fait un peut trop.

Par **P.M.**, le **20/11/2016** à **19:09**

Mais à part de le déplorer, je ne vois ce qu'il est possible de faire juridiquement et il me semble que c'est l'objet de votre sujet...

Par **bertinemilie**, le **20/11/2016** à **19:28**

Oui c'est vrai je chercher un texte de loi pour m'aider je n'en ai pas trouver et si vous non plus alors je pense que ça n'existe pas mais merci beaucoup pour vos réponse je vais essayer de voir ça avec les RH. Merci encore.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés